

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière adjointe de la Ville de Shawinigan, que lors de la séance ordinaire tenue le 18 novembre 2025, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

SH-769 décrétant un emprunt et une dépense de 1 300 000 \$ pour la réalisation de travaux de construction et de réfection aux bâtiments administratifs municipaux ainsi que les honoraires professionnels

Ce règlement vise à procéder à la réalisation de divers travaux de mise à niveau des actifs. Préalablement à la réalisation des travaux, des honoraires professionnels seront engagés pour évaluer des scénarios et réaliser des études d'avant-projets.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 5 décembre 2025 et celle de la ministre des Affaires municipales le 22 janvier 2026.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 23 janvier 2026

Me Marie-Pier Gélinas
Greffière adjointe